

vendredi 24 juin 2016

Saint-Estève-Janson : élections municipales partielles complémentaires

Par suite de la démission de Monsieur Jean-Marc LEGROS, conseiller municipal de Saint-Estève-Janson, le conseil municipal ayant perdu plus du tiers de ses membres, il y a lieu de procéder à une élection municipale partielle afin de compléter le conseil municipal.

Les électeurs de la commune de Saint-Estève-Janson sont invités à désigner 4 conseillers municipaux, le dimanche 24 juillet 2016 pour le premier tour et, si nécessaire, le dimanche 31 juillet 2016 pour le second tour.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

Une déclaration de candidature est obligatoire.

Le dépôt des candidatures se fera en Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence, Bureau des Affaires Juridiques et des Relations avec les Collectivités Locales, 455 avenue Pierre Brossolette (entrée par la rue Poudrière) à Aix-en-Provence aux dates et horaires suivants :

- Pour le premier tour :
 - du mardi 5 juillet au mercredi 6 juillet 2016 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le jeudi 7 juillet de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, heure limite.
- En cas de second tour :
 - du lundi 25 juillet de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le mardi 26 juillet de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, heure limite.

Une prise de rendez-vous est possible pour le dépôt de candidatures en contactant les numéros suivants : 04.42.17.56.27 ou 04.42.17.56.86